

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-  
LAYE

L'an deux mille huit, le 13 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 6 novembre deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

SÉANCE DU

**13 NOVEMBRE 2008**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

**Etaient présents :**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

OBJET

**Décision Modificative  
N°3 – Ville**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 14 novembre 2008  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 25 novembre 2008  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 27 novembre 2008

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services

  
Bruno CHAUDEMANCHE

**Avaient donné procuration :**

Madame GENDRON à Monsieur AUDURIER  
Monsieur HAÏAT à Monsieur BATTISTELLI  
Madame TÉA à Madame de JOYBERT

**Secrétaire de Séance :**

Madame ROCCHETTI

**N° DE DOSSIER** : 08 I 08

**OBJET** : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 - VILLE

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

La Décision Modificative n° 3 a pour objet l'inscription de crédits pour l'acquisition de l'immeuble 7 rue des Ecuyers, frais de notaire inclus.

Cette Décision Modificative s'équilibre en dépenses et en recettes.

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses : chapitre 21 – article 2115 (acquisition terrains bâtis) 2 410 000 €

Recettes : chapitre 16 – article 16411 (emprunts en euro) 2 410 000 €

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :** 0 €

**DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ADOpte cette Décision Modificative n° 3 par chapitre.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,  
Conseiller Général des Yvelines

  
Maurice SOLIGNAC